



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 12 FÉVRIER 2026**

**OBJET : CITOYENNETÉ**

34/Association ' Le Jardin de Marsha '

Jardins partagés - Mise à disposition - Convention

**IVRY**  
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

**ETAT DE PRESENCE POINT 34**

Nombre de membres composant le Conseil.....	47
Nombre de Conseillers en exercice.....	47
Présents.....	32
Absents représentés.....	7
Absents excusés.....	4
Absents non excusés. ....	4

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DOUZE FÉVRIER à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 34**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, adjoints au Maire

Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. Levrien, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. THOMAS, Mme MANGIN, M. Riedacker, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. GASSAMA, Adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. THOMAS,  
Mme RAER, Conseillère municipale, représentée par M. PECQUEUX,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme OUDART.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSENTS NON EXCUSES**

M. AUDEBRAND, Conseiller municipal,  
M. AUBRY, Conseiller municipal,  
Mme OUABBAS, Conseillère municipale,  
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## CITOYENNETÉ

34/Association ' Le Jardin de Marsha '  
Jardins partagés - Mise à disposition - Convention

### LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 susvisée,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-3, L.2125-1 à L.2125-6,

considérant que l'association Le jardin de Marsha vise à créer du lien social et à organiser des activités de sensibilisation à la nature en ville,

considérant que l'occupation d'une partie des parcelles situées allée Marielle Franco à Ivry-sur-Seine (94200), dépendant de la parcelle cadastrée section AT n°77, d'une superficie totale de 3 556 m<sup>2</sup> à Ivry-sur-Seine (94200), permettra à l'association de conduire un projet de jardin agro-écologique collectif,

considérant que la gestion desdites parcelles, propriétés de la SADEV94, a été transférée à la Ville par voie de convention,

considérant que l'association Le jardin de Marsha souhaite occuper temporairement une partie du terrain de 620 m<sup>2</sup> du futur jardin public Marsha P. Johnson situé allée Marielle Franco à Ivry-sur-Seine (94200), dépendant de la parcelle cadastrée section AT n°77, d'une superficie totale de 3 556 m<sup>2</sup>,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine entend mettre à disposition à titre gracieux une partie du terrain de 620 m<sup>2</sup> du futur jardin public Marsha P. Johnson situé allée Marielle Franco à Ivry-sur-Seine (94200), dépendant de la parcelle cadastrée section AT n°77 d'une superficie totale de 3 556 m<sup>2</sup>, en raison de l'intérêt général du projet et dans le cadre d'une occupation précaire, temporaire et révoquant, compatible avec la destination du terrain destiné à devenir un jardin public,

vu la convention d'objectifs, ci-annexée,

vu la convention de mise à disposition, ci-annexée,

**DELIBERE**

Adopté à la majorité  
par 37 voix pour, 2 abstentions

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention d'objectifs (pluriannuelle 2026/2028) avec l'association « Le jardin de Marsha » et AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer.

**ARTICLE 2** : APPROUVE la convention de mise à disposition au profit de l'association « Le jardin de Marsha » d'une partie du terrain de 620 m<sup>2</sup> du futur jardin public Marsha P. Johnson situé allée Marielle Franco à Ivry-sur-Seine (94200), dépendant de la parcelle cadastrée section AT n°77, d'une superficie totale de 3 556 m<sup>2</sup>, et correspondant à un espace de jardin partagé dans le quartier Ivry-Port à Ivry-sur-Seine (94200) et AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 24/02/2026